

**Direction générale adjointe  
en charge de la Solidarité Territoriale**

**Monsieur Luc FOUTRY**

Président

Communauté de communes Pévèle Carembault

141 rue nationale - BP 63

59710 PONT-A-MARCQ

**C.C.P.C.**  
Enregistrement N°  
**22 MARS 2024**

Pour traitement :  
Pour réponse :  
Pour Info :

Lille, le **18 MARS 2024**

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L.132-7 et L.132-11 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Phalempin.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Après étude de votre dossier, il s'avère que cette procédure ne porte pas atteinte aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.



**Christophe HERBIN**  
Directeur Territoires et Transitions